

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 09 janvier 2025 à 19h00

Date de convocation : 02/01/2025

Date d'affichage : 02/01/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votant : 9

Étaient présents : M. DEMELUN Alain, Maire – M. ROUX Patrice, Adjoint au Maire – Mme DUFFAULT Annie, Adjointe au Maire – Mme MARCHAL Nathalie – M. DUSSAUD Dominique – Mme PORREAUX-MAQUART Séverine – Mme DENIS Rose-Marie – Mme POMA Olga – Mme FLORENCE Marie-Thérèse, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. LEGOUGE Pierre – M. CAYE Frédéric.

Absents : M. BOURGEOIS Grégory – M. JOUSSE Frédéric – Mme MEBTOUL Naouël.

*M. DUSSAUD Dominique a été élu secrétaire de séance.*

Délibération n°03-2025

OBJET : *Demande de subvention au SDESM pour la rénovation des armoires électriques*

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

Considérant que la commune de La Brosse-Montceaux est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion du projet de rénovation de l'ensemble des armoires électriques de la commune ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 23 758 € HT et 28 509,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- TRANSFÈRE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux de rénovation de l'ensemble des armoires électriques de la commune
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**À la-Brosse-Montceaux, le 13/01/2025**

Le Maire,

**A. DEMELUN**



**CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Les formalités de publication ayant été effectuées le : **13/01/2025**

Le Maire,

